

Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand
Band: 87 (1960)
Heft: 4

Artikel: Conseil des patoisants : dernière séance avant l'assemblée des délégués
Autor: Molles, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-231785>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dernière séance avant l'assemblée des délégués

Séance de travail constructif et fort encourageante. Le « Conseil » était l'hôte presque *in corpore* de Radio-Lausanne, à La Sallaz.

Sous l'impulsion nette et agissante de son nouveau président, M. Joseph Gaspoz de Sion, l'assemblée entame son ordre du jour avec ardeur et dans une atmosphère détendue et de saine et féconde amitié.

Après un juste hommage rendu à M. Charles Montandon pour son travail, lecture est donnée du procès-verbal d'Os-car Pasche et, sans tarder, l'on aborde l'examen des « statuts ». Ceux-ci ont été réduits à leur plus simple expression, en tenant compte des désirs et suggestions exprimés par les quatre « Cantonales » de Fribourg, Vaud, Valais et du Jura.

Le nouveau « Conseil » sera composé de huit membres et du président. L'assemblée des délégués de cinq délégués par Association cantonale. Le Conseil se réunira quatre fois par an et l'assemblée une fois. Les élus le seront pour quatre ans.

L'assemblée examine ensuite les statuts article par article, soit au total 21 articles, et les adopte dans leur ensemble. Ils seront transmis aux Associations cantonales.

L'assemblée des délégués sera convoquée pour fin mars 1960. La date — soit le 20 ou le 27 — en sera fixée au début de l'année. Lieu de rendez-vous : Radio-Lausanne, La Sallaz.

La proclamation des résultats du *Concours-enquête* lancé par les « Archives sonores » sera faite lors de l'assemblée des délégués et les lauréats spécialement convoqués. 50 travaux ont été présentés. Des prix en nature récompenseront les meilleurs.

Un *grand et deuxième concours romand* sera ouvert incessamment, établi sur les bases du premier, dont le succès fut éclatant et profitable à tout le mouvement patoisant.

Un « Prix spécial » sera attribué à la *meilleure légende*, mais encore faudra-t-il que celle-ci soit inédite et traitée sur la base de « transmissions orales » et non écrites.

Tous les patoisants que ce concours intéresse — et nous espérons qu'ils s'annonceront nombreux — pourront se procurer son « Règlement » à Radio-Lausanne.

La distribution des prix aura lieu lors de la prochaine *Fête romande*, ainsi que la proclamation des nouveaux « *Mainteneurs* ».

Le 31 octobre 1960, tous les travaux devront être déposés.

Cette dernière séance du « Conseil », dont nous n'avons donné que l'essentiel, s'est terminée par une intéressante visite aux « Archives sonores », dont M. Eugène Wiblé fut et restera le cerveau, et sur laquelle nous espérons pouvoir revenir.

R. Molles.

Tote lè dzein de sorta l'ant (quemet lâi diant) on **livret de dépôts** à la

Banqua Cantonala Vaudoise